

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 12 juillet 2022, à 14 h, à l'hôtel de ville située au 16, rue Saint-Charles.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Gilles Hébert et Patrick Chamberland. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent. Les conseillers Marco Paquet et Pier-Yves Chapdelaine sont absents.

Il est mentionné et constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

2022-07-135 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION Jolyanne De Tonnancour donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement numéro 550-2012-08 modifiant le règlement numéro 550-2012 sera adopté.

2022-07-136 Premier projet de règlement numéro 550-2012-08 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 afin de permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone C2

ATTENDU que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-David a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée à la Municipalité de Saint-David ;

ATTENDU que la demande de modification réglementaire vise à permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone commerciale C2 ;

ATTENDU que la modification demandée permettrait d'ajouter trois habitations unifamiliales jumelées sur l'emplacement présentement formé par le lot 5 250 820 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU qu'il reste peu de terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-David et que la modification réglementaire proposée permettrait d'ajouter 6 unités de logement et de densifier le périmètre urbain;

ATTENDU que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Patrick Chamberland et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 550-2012-08 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Le vote est demandé pour cette résolution.

En accord avec la résolution
Gilles Hébert
Patrick Chamberland
Jolyanne De Tonnancour

En désaccord avec la résolution
Linda Cournoyer

La résolution est adoptée sur division.

2022-07-137

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jolyanne De Tonnancour, que la séance soit levée, à 14 h 20.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier